

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 6 décembre 2017 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, RONCERET, DENIS, CHERION, GUEULLET, VOLAT mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, AGUINET, CHAPUT.

Excusés : Mesdames BOYER (pouvoir M JULIEN), PARIS, FAVIER (pouvoir M GUEULLET), Monsieur JUAN.

Secrétaire de séance : Madame AGUINET

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1) Point sur les finances et débat sur les projets communaux post-2017

Jean-Jacques DENIS conseiller municipal en charge des finances fait un état de la situation budgétaire avant la réalisation du compte administratif 2017. La commune disposera en 2018 d'un résultat de 300 000 € (trésorerie) fonctionnement et investissement confondus avec un remboursement de TVA de la part de l'ETAT plus important de 80 000 € par rapport aux autres années (Investissement CCAB et bâtiment Périscolaire). Il faut mettre ce chiffre en parallèle avec l'endettement de la commune située à 480 000 € soit 457€/habitants.

Des incertitudes continuent toujours sur le montant des dotations, la commune devrait néanmoins pouvoir compter sur un excédent de fonctionnement d'environ 100 000 € pour financer de l'investissement en 2018.

Un tour de table est réalisé sur les projets possibles lors des prochaines années : maison de santé, mur des Essanyiers sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, signalétique Patrimoniale, Terrain multisport/aire de jeux, ossuaire au cimetière, église....

Les élus font le constat de l'importance de bien connaître les besoins et les dispositifs de subventions afin de minimiser les participations de la commune.

Un point est fait sur le bâtiment de l'épicerie, il semble difficile à un entrepreneur de reprendre ce commerce de proximité pour des raisons budgétaires liés à l'achat de l'immeuble et à la faiblesse des revenus correspondant aux chiffres d'affaires du commerce en baisse des dernières années. Les élus souhaitent revoir ce bâtiment et une réflexion doit s'engager sur un achat ou non. Un Bâtiment dont la commune serait propriétaire permettrait de retrouver plus facilement un repreneur mais ne garantirait aucunement la viabilité d'un nouveau projet. Ce dernier devrait forcément aller plus loin qu'une épicerie traditionnelle et se diversifier Il est important aussi de ne pas mettre en danger les finances publiques. C'est un sujet difficile à arbitrer mais une décision devra être prise assez rapidement.

2) La Maison de santé

L'Agence Technique Départementale de l'Allier a réalisé sur la demande des élus un programme de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison de Santé qui serait une annexe à celle de Bourbon l'Archambault. Pour rappel des professionnels sont intéressés par le projet : Orthophoniste, infirmiers, ostéopathe, diététicienne et d'autres pourraient nous rejoindre.

L'ancien Presbytère compte un rez-de chaussée et 2 étages pour une surface totale de 383 m², le projet (tranche ferme) consisterait en la rénovation du rez-de chaussée et du premier étage pour une surface d'environ 270 m² pour un coût estimé de 540 000 € HT C'est un projet subventionnable à 80 % soit 432 000 € et qui serait complété par un emprunt d'environ 100 000 € financé par loyers (entre 550 € et 700 € maximum par mois tout compris en fonction de la durée d'emprunt).

Pour Ludovic JULIEN ce serait une opération qui permettrait de remettre des services au cœur du bourg et être bénéfique aux autres commerces pour un coût quasi nul à terme pour les finances de la commune. Il permettrait aussi de réhabiliter l'extérieur de l'ancien presbytère dans la zone historique. Daniel GUEULLET souhaiterait une autre option qui consisterait à abattre le presbytère et à réaliser un bâtiment neuf en préfabriqué ou modulaire. **Le Conseil Municipal donne son accord pour demander des subventions et lancer une procédure de recherche d'un maître d'œuvre ce qui permettrait une ouverture possible de cette maison de santé au 3^{ème} trimestre 2019.**

3) Bâtiment Périscolaire

L'ouverture du bâtiment sera finalement un peu juste pour la rentrée des vacances d'Hiver, c'est donc le 23 avril après les vacances de Pâques qu'il ouvrira ses portes.

Monsieur le Maire présente des projets d'avenants avec :

- l'entreprise FERNANDES concernant le lot maçonnerie pour une plus-value de 3 585 € HT, ce qui fait passer le marché de 133 287 € HT à 136 872 € HT.
- l'entreprise REMMEAU concernant le lot terrassement pour une plus-value de 699 € HT, ce qui fait passer le marché de 65 041 € HT à 65 740 € HT.
- l'entreprise PEYRETHON concernant le lot menuiserie pour une plus-value de 2728.25 € HT, ce qui fait passer le marché de 17 688 € HT à 20 417 € HT.

Concernant les devis de matériel pour équiper l'accueil de loisirs et la cantine (tables, chaises, bureaux...), le marché est obtenu par l'entreprise Dactyl Bureau pour un montant de 21 382.23 € HT. Une demande de subvention sera effectuée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Allier en début d'année.

4) CCAB

Les travaux de la rue des Vignes devraient débuter le 15 janvier pour une durée de 3 mois pour un coût d'environ 163 000 € HT. Pour rappel les travaux sont assurés pour la plus grande partie par le Syndicat de Voirie d'Ygrande. Le financement est assuré comme suit : Conseil Départemental 41 000 €, DETR 27 000 € (avec accessibilité cimetière), emprunt 70 000 €, fonds propres 25 000.

5) Projet TDF

La commune donne son accord de principe pour la réalisation d'un bail avec la société TDF afin de réaliser un site radio électrique à proximité du terrain de moto-cross au lieu-dit « Les Aigriers ». Cet antenne pourrait être louée par des opérateurs téléphoniques et faciliter l'amélioration de la couverture 3 G de la commune. Il reste juste à trouver l'emplacement adéquat afin d'avoir un accès à l'électricité.

6) Rythmes scolaires

Une consultation réalisée par l'association des parents d'élèves a été validée par les élus et l'équipe enseignante afin d'avoir l'avis des familles sur les rythmes scolaires lors de la rentrée 2018-2019. En l'occurrence il s'agit de savoir si les 24 heures de cours reste sur le rythme actuel à 5 jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi) ou sur une durée de 4 jours. La mairie reste garante en dernier ressort de l'organisation des rythmes scolaires mais agit en concertation avec l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves. Un consensus existe aussi sur la nécessité de permettre aux familles d'anticiper le plus tôt possible d'éventuels changements. Une décision sera forcément prise avant la fin janvier.

7) Convention section Enduro du Comité des fêtes

La section Enduro du comité des fêtes souhaiterait une convention pour l'utilisation du terrain de moto cross. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention existe avec le moto club Yzeurien sur l'utilisation du terrain de moto cross et que celle-ci représente une limite en terme d'utilisation dans le but d'éviter des nuisances sonores pour les riverains. Il est donc nécessaire que les 2 associations se mettent autour de la table afin de mutualiser au mieux l'utilisation du terrain. Des renseignements complémentaires seront pris auprès des services de la préfecture.

8) Communauté de communes en Bocage Bourbonnais

Sylvie EDELIN indique au Conseil Municipal que la candidature de la communauté de Commune du Bocage Bourbonnais a été retenue dans le cadre de l'atlas de la biodiversité.

Divers

- Micheline DORIAT devient déléguée auprès du Centre Social l'Escale de Souvigny en remplacement d'Emeline BOYER.
- Le téléthon a rapporté 1417.10 € sur la commune, merci aux bénévoles et associations qui ont joué le jeu.